

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

24 NOVEMBRE 2014

PROJET DE DÉCRET

**contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des dépenses
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 ***

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du budget et de la fonction publique

par

M. Onkelinx

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission du budget et de la fonction publique s'est réunie le lundi 24 novembre 2014 afin d'examiner le projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) – N°1 – Annexes 8 et 10*partim*)⁽¹⁾.

⁽¹⁾*Ont participé aux travaux* : MM. Bouchez, Crucke, Drèze (Président), Dupont, Fourny, Henquet, Mme Kapompolé, M. Knaepen, Mme Lambelin, MM. Lefebvre, Onkelinx (Rapporteur), Mme Poulin.

Ont assisté aux travaux : Mme Baltus-Möres, MM. Bellot, Collignon, Mme Durenne, MM. Jeholet, Hazée, Lecerf, Mmes Nicaise, Reuter, Simonet, M. Tzanetatos, Mme Vandorpe.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.

Mme Belleflamme, Première auditrice à la Cour des comptes.

Mme Fripiat, Auditrice adjointe à la Cour des comptes.

Mme Raimarckers, Première auditrice à la Cour des comptes.

Mme Winant, Première auditrice-révisseuse à la Cour des comptes.

I. EXPOSÉ DE M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

M. le Ministre précise que concernant l'ajustement 2014, l'augmentation globale de ses crédits résulte principalement de :

- la réintégration des rémunérations des agents anciennement payés par transferts budgétaires dans les crédits de la fonction publique, pour un montant non négligeable de 23 164 milliers d'euros;
- l'augmentation des crédits de liquidation visant à apurer l'encours lié à des reports de paiements de 2013 sur l'année 2014;
- l'augmentation de crédits d'engagement pour combler les visas des crédits non dissociés de 2012 tombés en annulation au 31 décembre 2013.

Suite au changement de majorité et ayant hérité principalement des compétences dévolues sous la précédente législature à M. Nollet, ce feuillet d'ajustement budgétaire se veut principalement d'être technique.

II. DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Bouchez note qu'entre l'initial 2014 et l'ajustement 2014, les crédits d'engagement augmentent de 20 millions d'euros et les crédits de liquidation de 30 millions d'euros. À quoi est due cette augmentation ? Y a-t-il eu un mauvais calcul initial ? Y a-t-il eu l'engagement d'agents ? Si oui, sous quel régime ?

Dans le même ordre d'idées, en ce qui concerne les crédits de liquidation, on évoque des crédits relatifs à l'informatique, la gestion immobilière et les dépenses de personnel pour apurer l'encours relatif à des reports de paiements de 2013 en 2014. Quels sont ces reports ? Peut-on avoir des informations par rapport à ce point ? Quels ont été concrètement les paiements qui ont été reportés de l'exercice 2013 à l'exercice 2014 ?

M. le Ministre précise que pour l'ajustement 2014, il s'agit principalement de la réintégration des rémunérations des agents anciennement payés par transferts budgétaires dans les crédits de la fonction publique pour un montant non négligeable de 23 164 000 euros, ainsi que l'augmentation des crédits de liquidation visant à apurer l'encours lié à des reports de paiement de 2013 sur l'année 2014 et l'augmentation de crédits d'engagement pour combler les visas des crédits non dissociés de 2012 tombés en annulation au 31 décembre 2013.

M. Bouchez est persuadé qu'il doit bien y avoir quelque chose de concret derrière ces montants.

M. le Ministre précise que ce sont essentiellement les transferts budgétaires pour 23 millions d'euros puisqu'avant, il y avait des crédits prévus chez chaque ministre pour l'aspect fonction publique. Ils sont rapatriés désormais au niveau de la fonction publique.

III. VOTE

Par 8 voix contre 4, la Commission du budget et de la fonction publique a adopté le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

Le Président,

A. Onkelinx.

B. Drèze.